



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par la présente donnée par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles que :

Le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro RU.01.2011.02 modifiant le Plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'ajouter un secteur à protéger et afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier

Le règlement a reçu l'approbation de la MRC d'Argenteuil le 21 mai 2021.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné et sur le site internet de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Mille-Isles, ce 27 mai 2021.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier